

véhiculés par le discours du ministre sur la sécurité humaine. À la limite, dans une perspective de la consolidation de la paix on pose que si l'État ne parvient pas à s'imposer comme seul gestionnaire de la menace, la prolifération des armes légères risque de s'accroître. En effet, lorsqu'un État a de la difficulté à exercer le monopole de la violence à l'intérieur de ses frontières, il devient difficile pour lui de garantir la stabilité. Le sentiment d'insécurité qui découle de cette faiblesse de l'autorité étatique est propice à la transformation de conflits politiques en conflits armés. Dès lors, la demande d'armes est exacerbée par une telle instabilité¹⁴.

Actuellement au Canada, la question des ALF est associée au concept de sécurité humaine. Suite au succès remporté par le processus d'Ottawa dans le cas des mines antipersonnel (MAP), le Ministre des affaires étrangères Axworthy décide d'aborder la problématique des ALF sous l'angle de la sécurité humaine. C'est principalement à travers la gestion de la demande et dans une perspective de consolidation de la paix que cette question sera associée à une conception humaine de la sécurité.

Bref, le contrôle international s'articule autour de la gestion de l'offre et de la demande d'armes où l'objectif n'est pas de bannir l'instrument comme tel, mais plutôt de faire en sorte que les armes ne fassent pas l'objet d'une mauvaise utilisation. L'orientation générale du gouvernement Canadien en matière de contrôle international des armes démontre en effet qu'il cherche à éviter que les armes tombent entre les mains de « mauvais » utilisateurs. La volonté d'amener les autres pays à signer une convention internationale qui permettrait de renforcer les contrôles et de gérer ainsi la vente d'armes à des acteurs non-étatiques illustre cette position. En collaboration avec un nombre important d'ONG, de nombreux moyens d'actions ont été entrepris pour limiter l'accès aux armes. Dans une perspective de sécurité humaine, cela signifie qu'il faut garantir à l'individu un milieu de vie où l'arme -ou plutôt la menace que représentent les armes- doit être régie. Dans le cadre de la politique étrangère canadienne et en continuité avec les démarches entreprises par le gouvernement dans le cas des MAP, l'objectif est de sécuriser les populations civiles.

Qu'est-ce qui fait qu'un individu est davantage en sécurité qu'un autre ou qu'il est davantage à l'abri d'une mauvaise utilisation de l'arme? Les moyens suggérés par les différentes ONG et

¹⁴ Regher, Ernie, *Militarizing Despair: The Politics of Small Arms*, *Ploughshares Monitor*, Décembre 1997. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.life-peace.org/nroutes/armes/497.htm>